

La Gazette de *Saint*-Germain-Laval

N°107



saint-germain-laval.fr

Janvier
2013

Les vœux du Maire aux Saint-Germanoises

Actualité municipale, p. 4



➤ VIE MUNICIPALE

Inauguration de la salle du
Ru de l'Etang

➤ VIE CULTURELLE

4^{ème} partie
Suivez l'histoire de votre
village au fil des mois

➤ VIE MUNICIPALE

Des arbres dans la ville, un
devoir

Saint-Germain-Laval



Espace publicitaire à votre disposition

Contact : M. Olivier MARTIN

Adjoint au Maire chargé

de l'Information et de la Communication

Tél. : 01 64 32 10 62

LA BEAUTÉ À DOMICILE

Épilation - Manucure - Soins visage & corps

SOURCE
LÈVRES
MENTON
MALLOT SIMPLE
BRÉSILIEN
INTEGRAL
DEUX JAMBES
JAMBES COMPLÈTES
AISSELLES
BRAS

8 € • NETTOYAGE DE PEAU AVEC VAPEUR - 1h 45 €
6 € • SOIN DU VISAGE - 45 MINUTES 35 €
6 € • GOMMAGE CORPS + SOIN HYDRATANT - 45 MINUTES 30 €
10 € • MODELAGE CORPS 1h 45 €
15 € • SOIN DU DOS - 45 MINUTES 35 €
20 € • MAQUILLAGE 25 €
15 € • MAQUILLAGE + ESMAL 30 €
25 € • MANUCURE SIMPLE 20 €
10 € • MANUCURE + POSE DE VERNIS 25 €
15 € • BEAUTÉ DES PIEDS 25 €
• BEAUTÉ DES PIEDS + POSE DE VERNIS 30 €

DELPHINE 06.46.12.25.19



la-chope-a-biere.com

5 rue des clomarts

77130 Montereau-Fault-Yonne

Tél. 01 64 23 62 40



La Chope à Bière
La Cave à Bière en ligne

La Cave à Bière se transforme et devient

La Chope à Bière
La Cave à Bière en ligne

5, rue des Clomarts Z.I. (point retrait des commandes)

77130 Montereau-Fault-Yonne

Tél. : 01 64 23 62 40 / Port. : 06 88 15 99 12

du Lundi au Samedi de 14h30 à 18h30

(sauf Mercredi et Dimanche)

www.la-chope-a-biere.com

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé,
consommez avec modération.



De mèche avec vous

Mme Sylvie PFISTER-VALERI

vous propose ses services de

COIFFURE À DOMICILE

Permanente, Coloration, Mèches décolorées et de couleur

Coupe femme, homme, enfant

Chignons

A des prix très attractifs

Tél. : 01 64 70 00 06 / 06 86 87 87 36 - Email : sylvie.pfister@9online.fr



GAZEL

Alimentation
Générale

Centre Commercial du Bas de la Montagne
Saint-Germain-Laval

Vous accueille 7j / 7

de 8 h à 13 h

et de 14 h 30 à 20 h

& réalise vos travaux de couture

A partir de 20 € d'achat,
livraisons à domicile
après 20h*



*sur le secteur de
Saint-Germain-Laval

en appelant au :

06 83 14 31 08

01 64 70 23 72

01 60 74 42 06



Kallisté Coiffure

Votre salon de coiffure près de chez vous

NATHALIE et son équipe sont heureux de vous accueillir du
MARDI au SAMEDI

Mardi - Mercredi - Jeudi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h 30

Vendredi : de 9 h à 19 h - sans interruption

Samedi : de 9 h à 18 h - sans interruption

SOIN À LA KÉRATINE ET LISSAGE BRÉSILIEN

CENTRE COMMERCIAL DU BAS DE LA MONTAGNE
77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL - Tél.: 01 60 72 77 61



p. 4

Vie municipale

- Discours des voeux aux Saint-Germainois
- Derniers travaux : les trottoirs de Tréchy
- Conseil municipal public du 26/11/2012
- Inauguration de la salle du Ru de l'Etang
- Des arbres dans la ville, un devoir

p. 18

Vie locale

- Médiathèque « Le Manoir »
- L'histoire de notre village - 4^{ème} partie
- Centre de Loisirs « Nathalie »
- Repas de Noël à la cantine des « Mûriers »

p. 24

Vie scolaire

- Réorganisation du service pré-post scolaire
- Réforme de la semaine scolaire

p. 26

Vie associative

- Le Club de l'Age d'Or : Week-end à Londres
- ESL Karaté : Passage national du 6^{ème} dan
- Les associations de Saint-Germain-Laval

p. 29

Informations

p. 30

Vie intercommunale

- SIRMOTOM

p. 31

Rendez-vous - Agenda

Discours des vœux aux Saint-Germanois



Marie-Claude de SAINT LOUP

Monsieur AIELLO, Conseiller Général du Canton de Montereau, représentant Monsieur EBLE, Sénateur, Président du Conseil Général,

Madame et Messieurs les Maires du Canton,

Mesdames et Messieurs les Elus,

Mes Chers Amis,

C'est un réel plaisir et un bonheur pour moi de présenter, au nom des membres du con-

seil municipal et de moi-même, nos meilleurs vœux à toutes et à tous et de saluer la nouvelle année 2013 avec ce qu'elle véhicule d'inquiétude pour les uns, d'es-pérance et de souhaits pour les autres.

N'attendez pas de moi des plaintes et des lamen-tations car les vœux sont aussi un temps convivial, une trêve, l'occasion de se parler, d'échanger, de se tourner vers les projets et faire le bilan des réalisations.

Je rejoins Mickaël Gorbatchev lorsqu'il dit :
« *Nous ne devons pas attendre que la crise de notre so-ciéété atteigne un point de non-retour. Nous devons agir ! Chaque personne peut agir. Si chacun fait la part qui lui revient, aussi modeste soit-elle, nous pouvons tous en-semble arriver à faire ce qui est nécessaire* ».

Depuis le 27 avril 2012, nous avons voté deux fois, changé de Président et de majorité parlementaire. Les commentaires ont été nombreux sur ce qu'ont voulu exprimer les électeurs.

Je crois que nos dirigeants, nos responsables et nous tous, société française et européenne, sommes placés en face de nos responsabilités et ce qu'il nous faut par-dessus tout : c'est du courage. Le courage d'ac-cepter les réformes, d'affirmer le nécessaire redresse-ment des budgets publics, comme ont su le faire ici à Saint-Germain-Laval, depuis deux mandats, les équipes municipales en gérant au mieux le budget, mais aussi le courage de l'effort partagé, de la générosité des plus dotés envers les plus démunis, le courage de dire que certains privilèges, que certaines rentes, que les statuts d'héritiers ne peuvent perdurer. Le courage aussi de mettre en œuvre des décisions justes, même si elles peuvent parfois heurter des avantages acquis, des situa-tions sociales favorables.

Le courage aussi de refuser la démagogie et le populisme de jouer sur la peur de l'autre, quel qu'il soit. Le courage d'être capable de se remettre en cause, d'ac-cepter d'autres idées, de refuser les idées préconçues. Le courage enfin d'oser dire que seul le travail est créa-teur de richesse.

Pour ma part, j'ai toujours pensé que, pour nourrir ce courage, il fallait d'abord savoir échanger avec tous, sans sectarisme. Je crois que cette position d'ouverture



Vendredi 11 janvier 2013

est d'autant plus nécessaire quand on regarde la situation de Saint-Germain-Laval, trait d'union entre une campagne authentique et un bassin économique. Situation qui n'est pas toujours facile pour nos habitants car nous sommes à la fois proches et loin de tout.

« Nous ne devons pas attendre que la crise de notre société atteigne un point de non-retour. Nous devons agir ! Chaque personne peut agir. Si chacun fait la part qui lui revient, aussi modeste soit-elle, nous pouvons tous ensemble arriver à faire ce qui est nécessaire ».

Cette ouverture, ce dialogue, cette confiance, nous les avons dans notre commune grâce à la vigilance des personnes qui gèrent le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale). Nous avons, cette année, aidé un bon nombre de familles en situation de précarité, que nous ne pouvions décemment pas laisser dans le désespoir et le besoin. Je remercie tout particulièrement les Restos du Cœur, la Croix Rouge, Emmaüs et tous les services sociaux pour leur soutien dans notre tâche. Le CCAS offre aussi à nos aînés le traditionnel colis de Noël et un repas annuel. Il intervient également quand l'un d'eux nous sollicite ou que nous avons connaissance de difficultés au quotidien ou passagères.

Merci à tous ceux qui font partie du CCAS pour le bonheur et le soutien qu'ils apportent.

Comme je vous le disais précédemment, ne ver-
sons pas dans le pessimisme. « *Le pessimiste regarde le passé, l'optimiste regarde l'avenir, le sage se concentre sur le présent* ».

Ce soir, je serai « sage » et je parlerai du présent.

A Saint-Germain-Laval, la ligne de conduite du Conseil Municipal, est de travailler pour l'intérêt et le bien-être des habitants. Ce bien-être est dû en partie à l'ensemble du personnel communal qui travaille en permanence dans le souci du service public. Ceux qui œuvrent surtout dans l'intérêt et le bien-être des habitants, ce sont les conseillers municipaux qui forment autour de moi une équipe toujours présente dans les bons et les

mauvais moments et je les en remercie. Une équipe (et j'y tiens) faite d'hommes et de femmes avec des différences et des points communs, de différentes sensibilités et des caractères bien trempés. Ces conseillers municipaux se retrouvent autour de valeurs. Chacun a sa place, chacun a sa fonction, chacun a sa délégation, chacun a sa compétence.

Le seul objectif poursuivi par mon équipe municipale, et je le répète, le seul objectif est l'intérêt général de notre commune. Nous gérons ensemble les dossiers des écoles, de la garderie, du CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement), de la bibliothèque, des divers travaux sur la commune, de la sécurité dans tous nos locaux, de l'information avec la gazette, du site internet, de l'animation et des associations.

A propos des associations, je tiens toujours et toujours à remercier toutes celles et tous ceux qui s'investissent tous les soirs, plusieurs fois par semaine, tous les mercredis et pendant les vacances pour animer notre village. Depuis 2001, quelques sections ont disparu à cause d'adhérents vieillissants, d'animateurs trop âgés ou de manque de motivation. D'autres sont arrivées. Je saluerai ici et souhaite la bienvenue à la section yoga qui peut vous accueillir et vous aider à évacuer votre stress.

Il reste malgré tout environ 1.000 adhérents dans les 20 sections qui animent notre village.

Je remercie les bénévoles qui ont œuvré pour agrandir le local de la section musculation. Ils ont travaillé pendant toutes les vacances et ont édifié un local spacieux dans lequel nos sportifs pourront évoluer à l'aise.

Dans les travaux importants, la section tennis a bénéficié de la réfection des deux courts. Le grillage va être changé et ils vont bientôt pouvoir se réunir, ainsi que la section tir à l'arc, dans les nouveaux locaux de la salle du ru de l'étang.

Marcel Proust disait « *l'audace réussit à ceux qui savent profiter des occasions* ».

Depuis 2001, nous n'avons pas manqué d'audace et nous avons su profiter des subventions accordées par

Discours des vœux aux Saint-Germanois

nos partenaires.

Je vous ai, presque tous les ans, annoncé une réalisation.

En 2004, la construction du CLSH a permis d'accueillir les enfants dans des locaux adaptés. Notre centre avec sa nouvelle équipe d'animation a de plus en plus de succès. Ce sont en juillet et août près de 70 à 75 enfants qui ont fréquenté cette structure.

Nous l'avons réalisé avec l'aide du Contrat CONT'A.C.T. obtenu à l'époque grâce au Conseil Général et aux subventions de la Région (Contrat Régional).

En 2003 et en 2006, deux plateformes multisports, dont l'une subventionnée en partie par notre député, ont permis à nos jeunes de s'ébattre à longueur de soirée et de journées pendant les vacances.

Puisque notre priorité concerne toujours le bien-être des enfants, nous avons mené à bien la réfection de nos écoles qui vieillissaient mal, travaux réalisés avec les subventions du Conseil Général et de l'Etat.

En février 2007, j'ai eu l'idée absurde (et c'était au départ l'avis du conseil municipal mais j'ai persisté et réussi à les convaincre) de réhabiliter l'ancien manoir de Courbeton et de créer une bibliothèque-médiathèque ; travaux menés à bien avec l'aide des subventions du Conseil Général, de la Région, de la DRAC et de l'Etat.

La bibliothèque, animée par sa responsable et de nombreux bénévoles que je tiens à remercier tout particulièrement de leur fidélité, reçoit de plus en plus d'adhérents. Nous en comptons près de 350 et assurons pas loin de 800 prêts par mois. De nombreuses activités sont organisées avec les bénévoles et c'est grâce à eux que les classes des écoles élémentaires et maternelles, ainsi que les enfants du CLSH sont reçus régulièrement. La bibliothèque a beaucoup de succès parce que ce local n'est pas seulement un endroit où l'on emprunte des livres, c'est aussi et surtout un lieu culturel d'échanges et de convivialité. Pour son fonctionnement, nous bénéficions d'aides du Conseil Général et de la médiathèque départementale. Nous consacrons également une partie du budget communal pour son fonctionnement.

En novembre 2011, la nouvelle mairie fut inaugu-

rée. L'ancien presbytère, construit au XIX^{ème} siècle, permet maintenant un accueil de qualité pour nos concitoyens et nos secrétaires travaillent dans un espace plus agréable et plus confidentiel.

Réalisation effectuée grâce aux subventions du Conseil Général, du Conseil Régional et de l'Etat.

Je vous avais promis en 2012 une salle polyvalente avec locaux associatifs à la place de la salle du ru de l'étang, c'est chose faite. Nous l'avons inaugurée le 15 décembre 2012 et elle pourra être prochainement louée aux habitants de Saint-Germain-Laval.

Nous l'avons réalisée grâce aux subventions du Conseil Général, du Conseil Régional et du Sénateur Bodin.

Nous avons sur notre commune un joyau du 11^{ème} siècle, l'église Saint-Germain Saint-Laurent, qui vieillit et dont il va falloir s'occuper. Après consultation, un architecte du patrimoine a été désigné pour réaliser un diagnostic de cet édifice. Cette étude sera réalisée dans environ 6 mois et nous pourrons alors prévoir la réfection, sur plusieurs années, de notre église. Nous irons bien sûr à la pêche aux subventions. D'ores et déjà, notre député nous a aidés pour payer les premiers frais d'architecte.

Nous sommes un peu en retard dans nos promesses pour créer le restaurant scolaire, mais ce n'est pas de notre fait. Nous avons eu, en octobre 2012, la réunion du comité de pilotage avec les services du Conseil Général et attendons le passage de notre dossier auprès des services de la Région pour le subventionnement.

Encore une fois, c'est avec les subventions du Conseil Général (dernière opération du Contrat CONT'A.C.T.), de la Région, de l'Etat et du Député que ce projet se réalisera. Nous en sommes maintenant au dépôt du permis de construire et, si tout se déroule bien, les travaux devraient débuter au 2^{ème} semestre de 2013 pour une ouverture en 2014. Nos enfants de l'école élémentaire pourront enfin déjeuner dans un local spacieux et le personnel de service travaillera dans de meilleures conditions.



Vendredi 11 janvier 2013

Cette réalisation clôturera d'ailleurs le programme d'actions sur lequel l'actuelle équipe municipale a été élue ; pour cette équipe, les promesses ne sont pas de vains mots. Elles ont une ardente obligation.

Certains d'entre vous m'ont demandé ce qu'allaient devenir les locaux de l'ancienne mairie. Nous avons déjà obtenu une subvention de Madame la Sénatrice qui, avec d'autres subventions que j'irai, vous pouvez en être sûrs, chers partenaires, vous demander, permettront déjà de réparer la charpente, la toiture et les menuiseries extérieures. Nous réaliserons ensuite la salle des mariages et la salle du conseil municipal.

Je remercie, encore une fois, tous nos partenaires financiers.

Voyez qu'il nous a fallu de l'audace pour réaliser ou prévoir tous ces projets, mais toutes ces réalisations n'étaient pas des rêves. Elles ont été issues de discussions et de réflexions profondes et d'études financières sûres et rigoureuses, menées par notre adjoint aux finances et contrôlées par Monsieur HUREL, notre trésorier principal.

Je tiens à vous parler maintenant d'un projet qui me tient à cœur car nous arrivons à sa phase finale.

Depuis 2005, le conseil municipal a initié plusieurs projets de construction sur un terrain à Courbeton, tout d'abord un EHPAD, puis celui-ci ne pouvant voir le jour, une résidence intergénérationnelle, dont je vous parle régulièrement depuis 2010.

Il s'agit d'un bâtiment de 44 logements (de type

T1, T2 et T3). Nous en sommes donc à la phase finale de ce dossier : le permis de construire a été accordé le 23 février 2012, le promoteur est la SODEARIF, le bailleur Trois Moulins Habitat. Les accords des services de l'Etat ont été obtenus en juin 2012. Depuis cette date, le dossier est dans les tiroirs de la Région dont nous attendons un ultime accord pour le démarrage des travaux. J'espère que Madame SARKISSIAN, Conseillère Régionale, réussira à faire aboutir notre dossier.

Notre partenaire, on ne peut plus important, est la Communauté de Communes des Deux Fleuves (CC2F). A sa création en 2003, je prévenais les vice-présidents de l'époque que Saint-Germain-Laval arrivait avec un « cadeau » particulièrement préoccupant pour notre commune : la réhabilitation de Courbeton, tant pour les réseaux, que la voirie et les trottoirs.

Nous avons mis plus de 10 ans à tout réaliser. Nous venons grâce à la CC2F de terminer les trottoirs et la commune a pris à sa charge tout l'éclairage public, ce qui n'est pas une mince affaire financière.

Dans le même temps, la rue de Seine a bénéficié de nouveaux trottoirs et d'une raquette de retournement pour permettre le ramassage des ordures ménagères.

La CC2F a terminé les aménagements de sécurité de la rue du Château d'Eau à Tréchy en réalisant un trottoir et un mur de soutènement. La rue du Bois de Bailly n'est plus un chemin cahoteux puisque l'entreprise chargée des travaux l'a recouverte d'un bitume et créé des trottoirs.



Discours des vœux aux Saint-Germanois

Les eaux pluviales de Nanon et des Louvières ne se déversent plus dans le plan d'eau de la REP, la CC2F a fait le dévoiement de la canalisation qui se jette maintenant dans un bac de rétention sur la zone d'activités.

Je ne peux terminer ce tour d'horizon sans parler de Merlange où la friche industrielle de l'ancienne tuilerie renaît de ses cendres grâce à un entrepreneur local, Gilbert Luttringer. 8.000 m² de locaux ont été réhabilités. 13 entreprises sont installées dans ces bâtiments rénovés amenant des retombées fiscales non-négligeables pour le budget communal. 30 emplois sont arrivés sur la commune, une association de promotion et d'initiation à la sculpture, au modelage et à la céramique s'est même implantée sur le site et ouvre ses ateliers au public tous les jeudis après-midi.

Enfin, le paysage défiguré par les emprunts de matériaux, lors de la construction de l'autoroute, a été recomposé. Une dizaine d'hectares sont remblayés dans le respect des règlements en vigueur et une vigilance de tous les instants est instaurée quant à la qualité des matériaux utilisés. Cette opération apporte des subsides supplémentaires pour notre budget. Un projet de reconquête environnemental est même en gestation sur une partie de ces terrains. Il viendra s'ajouter au paysage agricole que nos trois exploitants se font la fierté, par un dur labeur, d'entretenir en toutes saisons.

Je terminerai cette intervention en remerciant les équipes enseignantes de nos deux écoles. Elles savent

très bien que nous ne leur refusons rien : elles en usent et en abusent raisonnablement. Elles ont raison puisque c'est toujours dans l'intérêt des enfants.

Je saluerai et remercierai également le SIRMOTOM pour toutes les actions ponctuelles mises en place en plus des ramassages des ordures ménagères, comme la collecte des sapins de Noël, le SITCOME pour la mise à jour du projet qui permet aux Saint-Germanois, depuis le 02 janvier 2013, de profiter d'une nouvelle offre de transport en direction de la gare, ainsi que les services du SDIS de Montereau et de Provins, de l'ART, de la DDT, du Commissariat de Montereau pour leur aide et leur collaboration.

Pour gérer notre commune, nous sommes sages, réalistes avec dans nos têtes encore plein de projets pour améliorer votre vie dans un avenir meilleur, même dans un moment de crise économique.

A vous tous, à vos familles, à vos proches, au personnel communal, au conseil municipal et plus généralement à notre commune, je souhaite une année 2013 riche de découvertes, riche de curiosité, riche de liberté.

Puissions-nous partager toutes ces richesses pour l'avenir dynamique de notre commune et de ses habitants.

Je vous invite à lever le verre de l'amitié et à déguster les toasts préparés par Mme et M. DUDILLIEU et quelques bénévoles que je remercie tout particulièrement.





🔗 Erratum

Dans le **compte-rendu de la séance de conseil municipal public du 29 octobre 2012**, il convient de rectifier la liste des conseillers présents :

- Monsieur MARTIN Olivier était absent, mais représenté par Monsieur TYCHENSKY Jean,
- Messieurs MARTINEZ Jean-Claude et MADELENAT François étaient absents.

Veuillez nous excuser pour cette erreur.

Olivier MARTIN, Adjoint au Maire chargé de l'Information,
de la Communication et des Nouvelles Technologies

🔗 Derniers travaux 2012 : les trottoirs de Tréchy

La communauté de communes des deux fleuves vient d'achever son programme de travaux 2012, qui aura vu, à Saint-Germain-Laval, la réalisation des dernières tranches de réhabilitation des trottoirs de Courbeton, le prolongement de la rue de Seine et la construction en bout de celle-ci d'une raquette de retournement pour les camions de ramassage des ordures ménagères, le dévoiement des canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales de Nanon et leur raccordement au réseau de la zone d'activités de Merlange, la réfection de la rue de Merlange, entre l'emplacement de l'ancienne tuilerie et le rond-point de la départementale 133.

L'aménagement d'un cheminement piétonnier entre la rue du Bois Bailly et l'abri bus de la rue du château d'eau et la réfection de la rue du bois Bailly constituaient la dernière phase de l'ensemble de ces travaux, qui représentent un investissement de 461.000 €.

La rapidité de réalisation de ce dernier aménagement, mérite d'être soulignée, dans la mesure où 18 mois seulement séparent l'expression du besoin par une habitante de la commune et la fin de l'exécution des travaux par l'entreprise retenue à cet effet. Dix-huit mois pour prendre la décision, effectuer les relevés topographiques, réaliser le projet et monter le dossier, inscrire les crédits correspondants au budget 2012 de la communauté de communes, prendre le contact avec l'EDF et le Conseil Général pour leur faire approuver le projet, lancer l'appel d'offres et désigner l'entreprise, mener à bien les travaux, un délai qui montre que parfois, l'administration et les services concernés savent aussi aller vite, pour peu qu'il y ait une volonté d'aboutir. Elle se devait donc d'être saluée.

Jean TYCHENSKY,
3^{ème} Vice-président de la CC2F,
Conseiller Municipal



sarl **EESM** BERMUDEZ



PELLE MÉCANIQUE
FONÇAGE
ECLAIRAGE PUBLIC
FEUX TRICOLORES
ELECTRICITÉ INDUSTRIELLE



Siège Social

6, rue du Port de Courbeton - 77130 SAINT GERMAIN LAVAL
Tél. : 01 64 70 36 50 - Fax : 01 64 70 24 56
eesm@wanadoo.fr

AB_CP



Plomberie Chauffage
Energies Nouvelles
Création Rénovation



BELKHEIRI
Abdel

01.60.96.58.20
06.88.59.23.24

abdel.belkheiri@wanadoo.fr

27. Rue des Louvières
77130 St Germain Laval

St Germ **MULTISERVICES** EURL Villard S.

- Vente de bois de chauffage
- Nettoyage de parc boisé
- Dessouchage
- Enlèvement d'arbres dangereux
- Arrachage de haie et de vieilles clôtures...

- Tous travaux de mini-pelle
- Raccordement tout à l'égout...

- Transport de sable et matériaux
- Enlèvement de gravats et déchets verts...

5, rue Athanasie Housset - 77130 St Germain Laval - stgerm.ms@aliceadsl.fr

06-78-59-17-24



JEAN LEFEBVRE

TRAVAILLE POUR VOUS

ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE Île-de-France

AGENCE DE CANNES ECLUSE
CD 124, ROUTE DE MONTEREAU
77130 CANNES-ECLUSE

Tél. 01 64 32 88 77 - Télécopie 01 60 96 36 39

MENUISIER PARQUETEUR

Philippe
Clairet

- Fourniture et pose de parquets cloués, collés, flottants
- Dressing sur mesure • Fabrication spéciale

7, chemin des Bachottes - 77130 St GERMAIN LAVAL
☎ 06 12 46 59 22 - ☎ 01 60 57 08 67 philippe.clairat77@free.fr

**PLOMBERIE
CHAUFFAGE
MARTIN
ALEXANDRE**

DEPANNAGE ENTRETIEN RAMONAGE

3, rue de la Voie Creuse (Gardeloup)

77130 Saint-Germain-Laval

Mob. 06 31 67 08 03

Tél. 01 60 74 22 15

alexandre.martin35@orange.fr



B.R.C.
bâtiment

ATIS Zeynel
Conseiller Technique

3, Rue d'Enfer - 77130 MONTEREAU-FAULT-YONNE

Tél. : 06 98 26 10 18

brcbat@sfr.fr

NOS PRESTATIONS

- ☐ MAÇONNERIE GROS ŒUVRE
(construction, agrandissement)
- ☐ MAÇONNERIE SECOND ŒUVRE
(peinture, carrelage, faïence)
- ☐ CHARPENTE - COUVERTURE
(réfection et neuf)
- ☐ ISOLATION THERMIQUE
(intérieur, extérieur)
- ☐ RAVALEMENT - PEINTURE



Conseil municipal public du 26 novembre 2012

Présents :

- Madame de SAINT LOUP Marie-Claude,
- Messieurs HUSSON Michel, DUDILLIEU Dany, TYCHENSKY Jean, FONTAN Michel, MARTIN Olivier, GORACY Gilles, HALLART Frédéric, BAYOL Guy, TRONCY Dany, MARTINEZ Jean-Claude, MADELENAT François,
- Mesdames MAUPLOT Simone, CHEVAL Michèle, LAFONT Françoise, LE BEUX Véronique, DERVILLEZ Isabelle,

Absents représentés :

- Monsieur BERTHIER Hervé, représenté par Madame MAUPLOT Simone,
- Monsieur HAAS-FRANGI Daniel, représenté par Monsieur MADELENAT François,
- Madame TRINCHEAU-MOULIN Georgette, représentée par Monsieur DUDILLIEU Dany,

Absents :

- Monsieur MILANO Serge,
- Madame MIALON Corinne.

Secrétaire de séance :

- Madame LE BEUX Véronique

ORDRE DU JOUR

Madame le Maire informe les membres du conseil que trois sujets seront vus en affaires et questions diverses :

- Décision modificative n° 2 au Budget Commune 2012,
- Réponse à une question de Monsieur MADELENAT concernant la maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un restaurant scolaire,
- Réponse à une question de Messieurs MADELENAT et HAAS-FRANGI concernant l'achat du tracteur.

1. - Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal Public du 29-10 2012

Le compte-rendu est adopté à la majorité : 18 voix pour - 2 abstentions (Messieurs MADELENAT et MARTINEZ).

2. - Réalisation d'un emprunt de 100.000 € au près de la Caisse des Dépôts et Consignations

Madame le Maire souhaite répondre aux interrogations de Messieurs MARTINEZ et HAAS-FRANGI transmises par mail. Elle indique qu'il n'a échappé à personne qu'il y a une crise économique à l'heure actuelle et que les banques quelles qu'elles soient, font un certain nombre de difficultés pour prêter de l'argent aux collectivités ou aux autres établissements publics. Elle est étonnée de devoir apporter des précisions quant au fonctionnement d'un conseil municipal pour ce qui concerne les emprunts. Même s'ils ont été prévus lors du vote du budget le 12 avril dernier, réunion au cours de laquelle Messieurs MARTINEZ et HAAS-FRANGI se sont longuement exprimés, Madame le Maire précise qu'il faut toujours délibérer pour acter le taux de l'emprunt proposé. Sachant que ce taux est valable, suivant les établissements bancaires, au jour, à la semaine ou au mois. Ce n'est donc pas un manque d'anticipation dans notre travail, ni un manque de réflexion. Nous ne savons jamais à l'avance quel va être le taux accordé, ni le moment où l'emprunt va être accordé avant le passage de nos dossiers aux commissions des banques contactées.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal :

- Qu'il convient de l'autoriser à solliciter un emprunt d'un montant de 100.000,00 € afin de financer les opérations d'investissements de la commune sur le budget 2012,
- Que la Caisse de Dépôts et Consignations ayant fait la proposition la mieux disante pour un emprunt de 100.000,00 € (cent mille euros) :
 - Taux fixe de 3,92 %
 - Frais de dossier : 0,03 %
 - Durée : 15 ans
 - Périodicité des échéances : annuelle

🔗 Conseil municipal public du 26 novembre 2012

Le Conseil autorise, à la majorité (17 voix pour – 2 voix contre : Messieurs MARTINEZ et HAAS-FRANGI – 1 abstention : Monsieur MADELENAT), Madame le Maire ou son délégataire à solliciter un emprunt d'un montant de 100.000 € (cent mille euros) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations suivant les modalités mentionnées ci-dessus et à signer tous documents afférents à ce dossier.

Affaires et questions diverses

1. - Décision modificative n° 2 au budget commune 2012

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient de prendre une décision modificative n° 2 au budget commune 2012, comme suit :

Section d'Investissement

Recettes :

Chapitre 10 – Art. 10223 :	3.010,00 €
Chapitre 21 – Art. 2188 :	2.000,00 €
Chapitre 021 :	37.000,00 €

Dépenses :

Chapitre 21 :	
Art. 2118 :	5.500,00 €
Art. 2128 :	14.500,00 €
Art. 21568 :	10.000,00 €
Art. 2182 :	7.000,00 €
Art. 2188 :	5.000,00 €
Chapitre 27 – Art. 275 :	10,00 €

Section de Fonctionnement

Recettes :

Chapitre 013 – Art. 6419 :	5.000,00 €
Chapitre 73 – Art. 7381 :	42.000,00 €
Chapitre 75 :	
Art. 752 :	-3.000,00 €
Art. 758 :	6.000,00 €
Chapitre 77 – Art. 7713 :	3.000,00 €

Dépenses :

Chapitre 011 :	
Art. 60621 :	2.000,00 €
Art. 60622 :	3.000,00 €
Art. 611 :	7.950,00 €
Art. 6132 :	1.050,00 €
Chapitre 014 – Art. 73923 :	1.000,00 €
Chapitre 023 :	37.000,00 €
Chapitre 66 :	
Art. 66111 :	200,00 €
Art. 668 :	600,00 €
Chapitre 67 – Art. 673 :	200,00 €

Le Conseil adopte, à l'unanimité, la décision modificative n° 2 au budget commune 2012.

2. - Réponse à une question de M. MADELENAT concernant la maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un restaurant scolaire

Madame le Maire rappelle que, concernant la maîtrise d'oeuvre pour la construction du restaurant scolaire, un MAPA (marché à procédure adaptée) a été lancé début décembre 2011. Le 23 janvier 2012, lors d'une réunion de conseil de travail à laquelle Monsieur MADELENAT assistait, cette information figurait en 2^{ème} point de l'ordre du jour. Il a été remis à chaque conseiller un tableau d'analyse des offres.

A cette époque, Monsieur MADELENAT avait interrogé Madame le Maire sur la différence de pourcentage d'honoraires entre RHM et CERBA. La réponse a été apportée lors de la réunion : la différence était due à une différence sur la mission OPC qui était incluse chez CERBA et qui était de 1,3 % en plus chez RHM. Madame le Maire a demandé à Monsieur MADELENAT si cette réponse lui convenait.

Monsieur MADELENAT se souvient bien de cette affaire, mais ne se souvenait plus des travaux concernés.



3. - Réponse à une question de Messieurs MADELENAT et HAAS-FRANGI concernant l'achat du tracteur

Madame le Maire indique que la commune a acheté dernièrement un tracteur, pour remplacer celui qui a été accidenté au mois de juillet dernier et dont la réparation a un coût élevé. Concernant l'accident qui s'est produit, Madame le Maire indique qu'elle n'en parlera pas en conseil public, mais assure que tout a été fait dans les règles (déclaration d'accident, constat fait par les services de Police Nationale, transmission aux autorités et administrations concernées, dépollution, ...).

Madame le Maire rappelle, à ce titre, qu'une information a été adressée le jour même à tous les membres du Conseil pour expliquer les faits. Elle donne ensuite la parole à Monsieur GORACY.

Monsieur GORACY explique que, suite à l'accident, le tracteur a été emmené dans le dépôt du garage à Bray-sur-Seine où l'entretien était régulièrement fait. Il a été ensuite procédé à une estimation du coût de la réparation (environ 16.000 €) ; des recherches ont alors été menées pour le remplacement de ce matériel. Deux choix étaient possibles : soit un matériel coréen au prix promotionnel de 28.000 € HT, soit un matériel d'occasion. Il précise à cet effet que les services techniques disposent de matériels spécifiques qui ne peuvent être installés sur tous les types de tracteur.

Le choix s'est porté sur un tracteur d'occasion, de marque connue, pour deux raisons :

- 1^{ère} raison : tous nos équipements peuvent être installés dessus sans problèmes (lame, épaveuse, ...) et le matériel est opérationnel,
- 2^{ème} raison : si le choix d'un matériel neuf avait été fait, la commune aurait dû passer une consultation (MAPA) et, avec les délais de livraison, nous n'aurions pas eu l'assurance d'avoir le matériel pour faire face aux aléas climatiques.

Monsieur BAYOL demande si notre assurance a remboursé quelque chose.

Monsieur GORACY répond que l'assurance ne rembourse rien car le tracteur était assuré au tiers.

Mme le Maire indique à cette occasion que l'autre tracteur que la commune possède, est très ancien (environ 40 ans) et qu'il faudra procéder à son changement dès l'année prochaine.

Monsieur MADELENAT demande des précisions, à la demande de Monsieur HAAS-FRANGI, quant à la réception de l'éclairage de Courbeton réalisé fin octobre 2012.

Madame le Maire indique que la 2^{ème} tranche de l'éclairage public n'a pas été réceptionnée ; seuls les travaux de trottoirs menés par la CC2F ont été réceptionnés.

Messieurs FONTAN et TRONCY indiquent que la 1^{ère} tranche de l'éclairage public a été réceptionnée mais que, pour l'instant, tout n'a pas été payé car le travail n'est pas terminé (poteaux béton à retirer).

Monsieur TRONCY précise qu'en ce qui concerne la ligne pour l'immeuble, il attend un devis de l'entreprise EESM.

Séance levée à 19h55.

La parole est donnée au public

Madame MARTEAU Danielle indique qu'il a de nouveau des chenilles sur le sapin au Centre Commercial.

Madame le Maire répond que les services techniques sont au courant et que la commune va faire de nouveau appel à l'entreprise qui était intervenue, il y a quelques mois.

Monsieur GORACY précise que, pour éliminer ces nids, il faut soit couper les cocons et les brûler, soit faire un cerclage du tronc avec une poche et un produit pour qu'au moment de l'éclosion, les chenilles descendent et se retrouvent piégées dans cette poche qui contient un produit gluant et collant. Ainsi, elles ne peuvent s'échapper. Cette dernière méthode est fortement conseillée car elle est biologique.

Séance close à 20h00.

🕒 Inauguration de la salle du Ru de l'Étang



En présence de Monsieur Pascal MAROTTE (Conseiller Régional représentant Madame Roselyne SARKISSIAN), Monsieur Raymond D'EUSANIO, Monsieur Robert GOIX, Monsieur Guy BAYOL, Madame Marie-Claude de SAINT LOUP (Maire), Monsieur Léo AIELLO (Conseiller général représentant Monsieur Vincent EBLE, Sénateur-Président du Conseil Général), les membres du conseil municipal de Saint-Germain-Laval, les maires et élus du canton.

En 1991, il y a donc 21 ans passés, la municipalité de l'époque eut l'opportunité de récupérer gratuitement à Fontainebleau des bungalows dont l'Etat se débarrassait. Il suffisait d'aller les démonter, les transporter et les réinstaller. Ce qui fut fait par certains conseillers municipaux, des agents techniques et quelques bénévoles, dont je salue ici Messieurs Robert GOIX, Raymond D'EUSANIO et Guy BAYOL.

Ainsi fut créée la « salle du ru de l'étang ».

Dans ces locaux, une grande salle identique à celle d'aujourd'hui, des WC, un bar, ... , permettait aux habitants de Saint-Germain

-Laval de faire la fête en petit comité.

Le C.L.S.H. (centre de loisirs sans hébergement) utilisait ce local de temps en temps durant les vacances et les mercredis, puisque les enfants occupaient à cette époque le bâtiment préfabriqué qui se trouve dans le prolongement de la salle actuelle. Depuis 6 ans, ils occupent le grand bâtiment que vous voyez à l'entrée du stade.

Dans cette salle du ru de l'étang, les adhérents du tennis occupaient quelques mètres carrés et auraient aussi pu se servir de la douche, si celle-ci n'avait pas été utilisée à du rangement.

Les membres de la section

« Tir à l'arc » entreposaient quant à eux les cibles dans un couloir.

Tout ce bâtiment souvent utilisé est devenu, au fil des années, absolument obsolète voire dangereux. De plus, vandalisé et squatté régulièrement, il tombait en ruine.

C'est pourquoi en 2010, le 15 février précisément, nous avons décidé de l'inscrire au programme d'actions dans le cadre de notre contrat CONT'ACT avec le Conseil Général, de solliciter la Région dans le cadre des aménagements d'équipements ruraux afin de reconstruire une structure identique. Le bâtiment fut donc démoli et nous avons mandaté un maître d'œuvre,



Samedi 15 décembre 2012

le Cabinet DESCHEEMAEEKERE / ALAMERCERY, pour l'instruction de ce dossier.

Notre choix s'est porté sur une construction en ossature bois qui s'intégrait parfaitement dans l'espace environnant sur la dalle existante.

Une consultation a été lancée et c'est l'entreprise OBM Construction qui a obtenu le marché. La construction a commencé début juin 2012 et devait s'achever en septembre, mais, malgré la vigilance de Monsieur MARTHE (OBM) et Monsieur LAURENT (Cabinet DESCHEEMAEEKERE), nous avons du retard pour quelques finitions qui seront bientôt résolues, je l'espère vivement.

Vous avez, je pense, remarqué les couleurs de l'intérieur, elles font réponse aux couleurs des terrains de tennis.

Les sections « Tennis » et « Tir à l'arc » pourront prochainement utiliser les petites salles attenantes à l'entrée pour recevoir leurs adhérents lors des tournois, des inscriptions ou pour se réunir. Nous leur trouverons un autre endroit pour stocker leur gros matériel.

La salle où nous sommes réunis, pourra, lors des week-ends, être louée uniquement aux habitants de Saint-Germain-Laval pour 50 personnes maximum.

Comment a-t-on financé cette salle ?

Je tiens maintenant à remercier tous nos partenaires financiers : le Conseil Régional, le Conseil Général, le Sénateur BODIN, toujours à notre écoute et sans lesquels nous n'aurions pu mener à bien cette opération. De nouveau, un grand merci à tous.



Marie-Claude de SAINT LOUP

En effet, le coût d'une telle opération se monte à près de 300.000 € TTC (démolition, construction, frais divers, matériels, ...). Le Conseil Général a participé à hauteur de 80.000 €, le Conseil Régional 72.000 € et le Sénateur 30.000 €. La part communale restante est donc d'environ 128.000 €.

Comme vous pouvez le constater, nous n'avons pas encore reçu tout le matériel commandé afin que

les sections sportives puissent s'installer. Cela ne devrait plus tarder.

Cette salle était une de nos promesses lors de notre programme communal en 2008. C'est aujourd'hui chose faite : elle est réalisée.

Je vous donne maintenant rendez-vous, dans quelques mois, pour la pose de la première pierre de notre prochain gros investissement : la construction d'un restaurant scolaire. Cette réalisation, tant attendue des enfants et des parents, devrait être opérationnelle courant 2014.

Mais encore une fois, rien ne pourra se faire sans l'aide incontournable de nos partenaires, ô combien précieux et indispensables à la réalisation de nos projets.

J'ai déjà sollicité en temps utile l'Etat, la Région et le Département, Monsieur le Député pour le restaurant scolaire, et Madame la Sénatrice pour la réfection de notre ancienne mairie.

Je ne peux donc terminer mon propos sans remercier encore une fois le Conseil Régional, le Conseil Général et le Sénateur pour leur partenariat, ainsi que tous ceux qui ont œuvré à la réalisation de cette salle que nous inaugurons aujourd'hui.

Encore un grand merci !

Le Maire
Marie-Claude de SAINT LOUP

🕒 Des arbres dans la ville, un devoir

“ L’arbre est un être vivant, et non une simple pièce de mobilier urbain. Voilà pourquoi il est si triste de voir un arbre abattu. L’arbre naît, vit et meurt. Comme les autres êtres vivants, il peut être victime de maladies, parfois de mauvais traitements. Il a un cycle de vie et des exigences vitales. ”



Véritable symbole de développement durable, l'arbre participe à la qualité de nos villes. Il est souvent l'objet de toutes les attentions mais aussi souvent, relégué à un simple élément décoratif au profit d'un univers « minéral ».

Et pourtant, quel plaisir de voir fleurir un arbre lorsque le printemps renaît, de se mettre à l'abri de son feuillage l'été sous le soleil à son zénith, d'admirer ses couleurs l'automne arrivé et de voir ses branches nues parées de givre l'hiver installé.

L'arbre « urbain » symbolise la vie, dans toute sa force et sa fragilité. Sa nature cyclique marque le passage des saisons.

Quels que soient leur âge ou l'endroit où ils poussent, au bord des rues, le long des cours d'eau ou dans les parcs, tous nos arbres méritent notre attention et notre respect.

Partie de notre imaginaire individuel et collectif, ils s'inscrivent dans un paysage humain chargé d'histoire et de souvenirs ou d'anecdotes. À ce titre, ils s'intègrent dans notre patrimoine archi-

tectural, paysager et culturel.

Nous aimons nous comparer à ce puissant symbole poétique capable de vibrer sous le vent, de se courber dans la tempête et de résister aux épreuves du temps. Et lorsque l'un d'eux tombe, nous y voyons la preuve que, malgré sa solidité, l'arbre doit, tout comme nous, se soumettre à des forces plus grandes.

L'arbre est un être vivant, et non une simple pièce de mobilier urbain. Voilà pourquoi il est si triste de voir un arbre abattu.

L'arbre naît, vit et meurt. Comme les autres êtres vivants, il peut être victime de maladies, parfois de mauvais traitements. Il a un cycle de vie et des exigences vitales. Il doit s'adapter à son milieu. En ville, il doit aussi composer avec l'action directe de l'Homme.

Alors les arbres ont-ils leur place en ville ?

Bien sûr que oui ! Colorant le paysage de nos rues, assainissant l'air que nous respirons, faisant obstacle au bruit et filtrant la lumière provenant des éclairages artificiels, les arbres rendent notre environnement vivant et ils contri-



buent, de façon exceptionnelle, à la qualité de notre vie et celle de nos enfants.

Il suffit d'imaginer un seul instant Saint-Germain-Laval sans arbre pour comprendre ce que nous perdrons à ne pas prendre soin de ce patrimoine.

C'est dans cette perspective que nous nous sommes engagés à mettre en oeuvre une politique de renouvellement. Un arbre abattu, un arbre remplacé !

Cette orientation a vu une concrétisation fin novembre, dans le quartier de Courbeton, rue des Peu-

pliers, par la plantation de douze arbres : six pommiers à fleurs et six érables champêtres, qui viennent en remplacement d'arbres malades ou morts.

Par ailleurs, ces deux essences sont répertoriées comme non invasives et répondent ainsi à des recommandations de plantation d'espèces indigènes.

Cette démarche éclaire sur les gestes et les actions à mener, collectivement et individuellement, pour nous assurer et assurer les générations futures de vivre dans une ville où la verdure a ses pleins

droits.

Il nous revient à toutes et tous d'y donner suite.

...Car il était impossible de n'être pas subjugué par la beauté de ces jeunes arbres en pleine santé.

Jean Giono, l'homme qui plantait des arbres.

Gilles GORACY
Conseiller municipal délégué
aux Travaux neufs

“ Un arbre abattu, un arbre remplacé ! ”



📖 Médiathèque “ Le Manoir ”



➤ Accueil assistantes maternelles

La médiathèque modifie la fréquence d'accueil des assistantes maternelles et de leurs bambins. Dorénavant, cet accueil aura lieu une fois par mois !

Jeudi 10 janvier 2013 à 10h

Jeudi 14 février 2013 à 10h

➤ « A nous la parole »

Pour les 8-12 ans, un mercredi par mois, l'équipe de la médiathèque invite les enfants à se réunir dans la petite salle de la médiathèque pour découvrir des nouveautés (romans, contes, bandes-dessinées, documentaires, films, ...) :

Mercredi 23 janvier 2013 à 10h30

Mercredi 20 février 2013 à 10h30

➤ Info : Arrêt temporaire des animations

La médiathèque vous informe de l'arrêt temporaire des animations suivantes : « Méli-Mélo, Croq'films, Lectures gourmandes et des Cours informatique ».

La médiathèque vous tiendra informés de la reprise de ces animations.

➤ Medialib77

Ressources

Numériques

Avec
medialib77

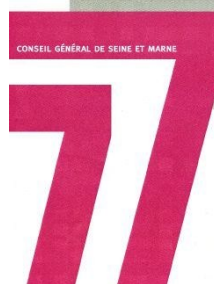


Musique en ligne, VOD, autoformation et ebooks !

La Médiathèque met toute l'année à votre disposition, des ressources numériques en films, livres, autoformation et musiques.

Cette offre légale et gratuite est accessible depuis votre domicile, si vous êtes inscrits. Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement.

Un service accessible depuis votre domicile !



Accès gratuit
depuis le site du Conseil général
(www.seine-et-marne.fr) ou
de la médiathèque départementale
(www.mediathèque77.fr) pour
tous les Seine-et-Marnais inscrits
dans une bibliothèque





Ateliers de programmation (15/18 ans) de courts métrages dans les festivals et médiathèques d'Ile-de-France

Pass'ton court !

La médiathèque invite les adolescents, à partir du mois de janvier, à s'initier à la critique de cinéma et à la programmation, autour de films de format court métrage.

Mensuellement, une médiathèque accueille les adolescents issus des médiathèques participantes et propose sur une demi-journée, la projection d'un programme de 5 à 6 films.

Les séances de visionnage en médiathèque sont suivies sur place par des séances spécifiques d'éducation à l'image et d'échanges entre les jeunes « programmeurs » qui s'essaient ainsi à l'argumentation de leurs choix éditoriaux, esthétiques, etc....

Au mois de septembre 2013, le groupe des jeunes programmeurs rendra « sa copie » au moyen d'un programme de 6 films retenus collégialement, qui fera l'objet d'un programme officiel lors de l'édition du festival Silhouette, qui se déroulera aux Buttes Chaumont à Paris.

La DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et la médiathèque prendront en charge les déplacements mensuels des jeunes qui seront accompagnés par la bibliothécaire.

En partenariat avec le Cinéma « confluences » de Montereau-Fault-Yonne, les jeunes participants recevront des places de cinéma gratuites.

Si vous souhaitez vous inscrire ou obtenir des informations supplémentaires sur le projet, vous pouvez téléphoner ou vous rendre à la médiathèque aux heures d'ouverture.

Tarifs

Adulte : 10 euros (hors-commune : 15€) / Enfants (-18 ans) : gratuit
Etudiants : gratuit (sur présentation d'un justificatif)

Utile

En ligne : <http://st-germain-laval.bibli.fr>
Informations générales, catalogue, nouveautés et animations à votre disposition.



Ouvert

Mercredi : de 10 h à 12 h
de 14 h à 18 h
Vendredi : de 16 h à 20 h
Samedi : de 10 h à 13 h

Médiathèque « Le Manoir »

17 Rue des Tilleuls
77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL

Renseignements complémentaires
au 09 63 60 03 13

🕒 L'histoire de notre village - 4^{ème} partie

Aux avant-veilles de la Révolution

Avec le XVIII^{ème} siècle, le village a retrouvé le calme et connaît un début de prospérité. La culture des céréales et des plantes fourragères, celle de la vigne, qui s'étend sur toutes les pentes sud des coteaux, l'élevage des bovins et des moutons, procurent des revenus aux fermiers, petits et grands, ainsi qu'aux métayers. La faïencerie et la tuilerie font vivre une partie non négligeable du village, tandis qu'un artisanat se développe pour accompagner ses activités agricoles.



Le 16 juin 1772, Louis de Bourbon, Abbé de Saint-Germain, donne à bail les biens de la Seigneurie à Micault d'Harvelay, le châtelain de Courbeton. L'acte rédigé à cette occasion permet de faire un état précis de la seigneurie de Saint-Germain-Laval, tant au plan

de l'inventaire des biens et de leurs valeurs respectives, qu'à celui de l'étendue de son territoire. Le domaine comprend :

- la ferme de Pontville, dont l'aménagement est semblable à celui que nous lui connaissons aujourd'hui ;
- la ferme du Prieuré, de dimensions plus modestes, qui, outre le logement du fermier toujours visible aujourd'hui, possède une vacherie et une grange. Ces deux fermes comprennent 250 arpents de terre labourables (125 hectares) et 90 arpents de près, exploités par la veuve Louis Lettron, qui verse à cet effet 2600 livres de loyer annuel ;
- l'étang de Pontville d'une superficie de 23 arpents (12 hectares), alimenté par le ru de l'étang et qui s'étale au bas de la côte de Tréchy ; ses infrastructures sont apparemment en mauvais état ; « l'eau perce en plusieurs endroits, et il faudrait faire sur toute sa longueur une fouille de 6 pieds de profondeur, planter des pieux en talus et jeter le long des dits pieux des palplanches de deux pouces d'épaisseur ;
- le petit bois de la garenne de Laval ;
- la grange de dismes ;
- 4 arpents de vigne ;
- 378 arpents de bruyère ;
- la maison du port Saint-

Pierre, qui jouxte le moulin de Pontville, en bout de la pièce de Saint-Pierre ; apparemment, « la cage du moulin où sont tous les mouvements tournants et les roues » sont aussi en mauvais état et nécessitent 5038 livres de réparations ;

- le domaine de Fresnières ;
- le domaine d'Egreffin ;
- la forêt de Saint-Germain, d'une superficie de 857 arpents (425 hectares) ;
- deux tronçons de rivière (Seine) avec droit de pêche et de passage.

L'ensemble de ce domaine rapporte annuellement 3480 livres à l'abbaye, ce qui semble peu, compte tenu de son étendue, et qui trouve peut-être son explication, dans le laisser-aller administratif apparent de sa gestion. Le bail remarque en effet, qu'il n'existe aucun « terrier » (registre foncier) qui ne soit en règle. L'établissement de ce registre semble d'ailleurs poser beaucoup de difficultés, dans la mesure où aucun plan d'arpentage n'est disponible, qui « aurait été plus coûteux à faire faire que profitable aux seigneurs abbés de Saint-Germain-des-Prés, qui n'ont pas jugé à propos de faire cette dépense ».

Et le bail de poursuivre « Quant à la justice, haute, moyenne et basse, il est certain qu'elle ne produit aucun revenu, le greffe et le tabellionage (notaire) n'étant affermés et ne pouvant

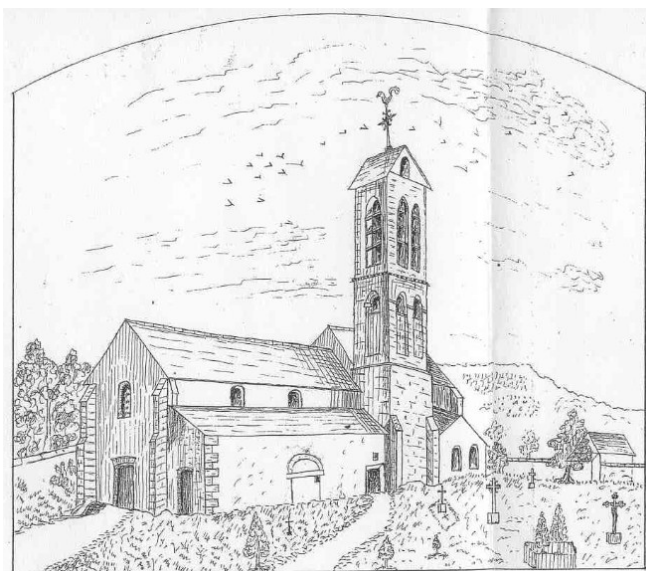


l'être, attendu la faiblesse de leurs produits ». Le texte observe au contraire « que la dite justice ne peut être qu'à la charge du seigneur, en raison de procès criminels qui surviennent et s'instruisent en son domaine pour la punition des assassinats et autres crimes, ce qui peut arriver assez fréquemment, attendu la proximité de la rivière, des montagnes et d'un grand chemin qui traverse la seigneurie, outre que la forêt de Saint-Germain et les autres bois voisins peuvent faciliter la retraite et les crimes de brigands ».

Est-ce à dire que le seigneur intervient dans la conduite des affaires de la commune ? Jusqu'à la fin du XVII^{ème} siècle, la seigneurie jouit d'une autorité indiscutée. Avec le XVIII^{ème} siècle, cette autorité va être battue en brèche, sous l'effet d'un double phénomène, d'une part le développement de l'administration royale et le poids de plus en plus pesant des Intendants, d'autre part la marche de la communauté villageoise vers son autonomie administrative, qui sera actée en 1787, par l'institution des Municipalités.

En attendant, la paroisse est gérée par un conseil de fabrique, qui s'occupe de l'église, de son entretien, de la fourniture et du maintien en état des objets de culte, du suivi de ses revenus. A sa tête, officie un Marguillier, qui est tour à tour gestionnaire, sonneur, secré-

taire, bedeau. Ce conseil se double en assemblée de village, qui, outre les affaires de la paroisse, traite également les domaines politique, financier et juridique concernant la commune. Le politique se limite aux relations avec l'état et ne concerne que la convocation des états généraux. Le judiciaire est également très enca-



dré, la complexité du droit et son évolution obligeant le seigneur et la communauté à s'en remettre aux hommes de lois. Reste le financier et la vie communale, pour lesquelles l'assemblée villageoise a compétence, dès lors que les affaires intéressent la collectivité.

En principe, tout habitant peut faire partie de l'assemblée et est éligible à une fonction publique. La pratique montre cependant que les nouveaux arrivants ne sont pas con- viés et que la faculté d'intervention est liée à une certaine ancienneté. L'assemblée élit un trésorier, gestionnaire de l'argent du village et de

la paroisse ; il collecte les rentrées, surveille les chantiers et représente la collectivité dans les procès. L'usage veut qu'il réside dans le village, qu'il soit chef de famille, en pleine activité, qu'il ait de l'expérience, qu'il sache compter et si possible lire. Apparemment, la fonction comporte plus de désagréments que d'avantages ; les volon-

taires ne sont pas légion ; on exécute un mandat en règle générale, parfois deux afin de laisser à une même personne la maîtrise d'oeuvre d'un chantier. Le jour de réunion de l'assemblée est toujours un dimanche, après la Grand messe, qui reste par excellence la manifestation de cohésion de la communauté.

A l'orée de 1789, Saint-Germain-Laval rassemble autour de son église, une succession de hameaux qui forment chacun une communauté de travail et de vie. L'identité du village n'est pas encore affirmée, même si les habitants se réunissent pour décider ensemble de la marche des affaires communales, dans une forme de démocratie directe qui ne demande qu'à préciser ses règles et ses modalités de fonctionnement. Mais dans l'instant, Saint-Germain-Laval n'est qu'un nom. Il lui reste à trouver une âme.



Jean TYCHENSKY,
Président de l'association
« Les Amis du Patrimoine »

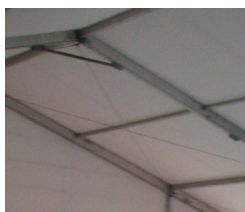
Centre de Loisirs « Nathalie »

↳ Vacances de Noël...

Le Centre de Loisirs a été animé sur le thème « de Noël » avec la visite du Père Noël... La sortie de fin d'année s'est déroulée à Paris :

- Visite des vitrines des Galeries Lafayette
- Spectacle « La féerie des eaux » au Grand Rex (plus grande salle de cinéma d'Europe, temple du cinéma parisien), projection d'un dessin animé et enfin visite du musée du Grand Rex

Toute l'équipe d'animation vous remercie de votre compréhension et vous souhaite une bonne et heureuse année 2013.





↪ Les mercredis en image...

Les mercredis de décembre se sont orientés sur le thème des marionnettes, du théâtre...



↪ Repas de Noël à la cantine des Mûriers

Comme chaque année, le personnel de service de la cantine de l'école des Mûriers n'a pas économisé ses efforts pour réserver un accueil digne de l'évènement aux nombreux enfants pensionnaires.

Tables décorées, menu de fête, chocolats offerts par la municipalité, tout était réuni pour faire de ce jour magique un tremplin vers le passage du père Noël.

Mme Françoise BERANGER



🕒 Réorganisation du service pré-post scolaire



Actuellement la garderie de l'école des Mûriers accueille les enfants des classes de la maternelle et de l'élémentaire dans les mêmes locaux.

Les enfants sont de plus en plus nombreux à fréquenter cette garderie. Il devient difficile dans ces conditions de continuer à proposer un accueil de qualité pour l'ensemble des enfants.

Les petits de trois ans et les grands de 10 ans doivent cohabiter dans le même local ; il n'est donc pas évident de proposer l'aide aux devoirs pour les grands et multiplier les activités pour les autres sur un même lieu. Les toilettes des petits ne sont pas non plus adaptées pour les grands.

Il s'ensuit un dysfonctionnement pour la qualité de l'accueil et depuis de nombreux mois, c'est un sujet de discussion au sein de la commission «enseignement-centre de loisirs- garderie » qui réunit les élus, des parents et les personnels du centre de loisirs et de la garderie.

A l'issue de nombreuses réunions et après une réflexion que nous avons pris le temps de mener, le conseil municipal sur proposition de la commission « enseignement, centre de loisirs, garderie » a décidé d'ouvrir un service pré-post scolaire à l'école de Courbeton réservé aux enfants de l'élémentaire.

Cette nouvelle garderie fonctionnera à partir de la rentrée des classes en septembre 2013 ; la garderie des Mûriers restant opérationnelle pour les enfants de la maternelle.

Ainsi, les enfants seront moins nombreux dans les deux structures et les activités proposées seront plus appropriées à leur âge.

Ceci implique une modification du planning de nos agents et nous amène à modifier les horaires.

- ***Les garderies seront ouvertes le matin à 7h et non plus à 6h30***
- ***Les garderies fermeront leurs portes le soir à 19h et non plus 19h30***



Ce changement d'horaires s'appliquera également au centre de loisirs qui ouvre déjà ses portes à 7h mais les fermera à 19h et non plus à 19h30. Ces nouveaux horaires au centre s'appliqueront dès Juillet 2013.

Nous sommes conscients que cette décision posera éventuellement de légers problèmes d'organisation à quelques familles.

Néanmoins pour l'intérêt du plus grand nombre,

- 35 à 45 pour l'élémentaire selon les jours,
- 25 à 30 pour la maternelle selon les jours également,

nous avons décidé de procéder à cette modification.

Par contre, un avantage certain se dégage de cette nouvelle organisation.

Les enfants fréquentant la garderie de Courbeton seront déposés directement à leur école et n'auront plus besoin de prendre le car jusque l'arrêt des Mûriers et de faire l'aller et retour, « Mûriers-Courbeton » le matin et « Courbeton-Mûriers » le soir. Ils seront sur place dès le matin et ne bougeront plus jusqu'au soir.

Les parents qui inscrivaient leurs enfants au transport scolaire simplement pour ce transfert et ré-

glaient 12 € pour les frais de dossier n'auront plus à le faire. Ils déposeront et reprendront leurs enfants à Courbeton.

Nous avons tenu à vous informer le plus rapidement possible afin que vous puissiez vous organiser pour la rentrée de septembre 2013.

Avec la création d'une garderie à l'école élémentaire et le maintien de celle à l'école maternelle, nous poursuivons ce qui nous motive depuis notre premier mandat en 2001 : **le meilleur pour les enfants de la commune.**

Ce meilleur passe par :

- tous les travaux de rénovation faits depuis 12 ans dans les écoles,
- une organisation plus ciblée pour le pré et post scolaire,
- l'ouverture du centre de loisirs, de la bibliothèque-médiathèque
- et bientôt la construction d'un restaurant scolaire digne de nos élèves.



Simone MAUPLOT,
Adjointe au Maire chargée de la Vie Scolaire

🔄 Réforme de la semaine scolaire



La réforme de la semaine scolaire fait actuellement débat et nous ne manquerons pas de vous transmettre en temps utiles toutes les informations qui pourraient être définitivement en notre possession pour que vous puissiez prendre connaissance de l'organisation de la nouvelle semaine de vos enfants dans le cadre scolaire et péri scolaire.

Simone MAUPLOT,
Adjointe au Maire chargée de la Vie Scolaire

🕒 Club de l'Age d'Or : Week-end à Londres



Vendredi 7 décembre, 48 personnes n'ont pas hésités à se lever tôt et braver le froid pour venir au Stade de Pontville, au Petit Buisson et à Nanon lieux de rassemblement prévus.

Tout le monde était à l'heure pour prendre le bus direction Calais et embarquer à bord du train (le Shuttle) pour une traversée d'environ 35 minutes dans le tunnel sous la Manche et arriver à la gare de Folkestone en Angleterre.

Après la traversée, poursuite du trajet jusqu'à la ville de Canterbury sous la pluie. Journée libre pour découvrir cette très jolie ville médiévale de la province du Kent non loin de Londres et en même temps faire du shopping. D'ailleurs cette cité est une des plus anciennes du pays avec des maisons classées par l'UNESCO ainsi qu'une magnifique cathédrale siège de l'Eglise Anglicane. Malheureusement la pluie incessante

ne nous a pas permis d'apprécier ce patrimoine à sa juste valeur.

Samedi matin, pour la visite guidée de Londres le soleil à fait son apparition. Londres est surtout une importante métropole politique, financière, culturelle et aussi Industrielle.

Cette visite nous a permis de voir tous ces monuments décrits ci-dessous :

- The Shard Tower, la plus grande tour d'Europe 310 mètres et 95 étages,
- Big Ben, le nom célèbre de la grande cloche installée dans la tour de l'Horloge,
- Tower Bridge , le pont basculant le plus célèbre du royaume uni,
- La Cathédrale Saint-Paul (St Paul's Cathedral) située dans le quartier de la City. Elle fut commencée en 1675 et terminée en 1710,



- L'Abbaye de Westminster, très bel exemple de l'architecture gothique Anglaise. Construite au 13^e siècle sous Henri III.

Nous avons terminé la visite de la ville aux environs de 13 heures pour déjeuner.

L'après midi était consacré au shopping dans le quartier Marble Arch où commence une des principales artères de la ville : Oxford Street. Il y avait un monde fou et il était très difficile de faire des achats.

En fin d'après midi nous sommes retournés à l'hôtel dans la banlieue Londonienne.

Dimanche matin retour à Londres pour la visite guidée de la Tour de Londres (un des sites touristiques le plus visité). L'histoire de Londres se concentre en grande partie dans cette tour. C'est l'édifice le plus ancien qui existe dans la ville. Il fût construit vers l'an 1000, à l'époque où Londres était une des villes les plus prospères de tout l'empire Romain. Elle était utilisée à l'époque comme forteresse.

La visite terminée la guide nous a accompagnés au restaurant. Après le repas, c'était déjà l'heure du retour vers la France.

Ce week-end nous aura permis d'enrichir un peu plus notre connaissance de l'histoire de cette ville et de cette région du Kent. Nous garderons aussi beaucoup de souvenirs et anecdotes des agréables moments passés en Angleterre.

Jacques BESSON
Secrétaire-adjoint



🌀 ESL Karaté :

Passage national du 6^{ème} dan

Vendredi 14 décembre à l'INJ (Institut du National du Judo, nous nous sommes retrouvés à 30 personnes de tout l'hexagone, y compris les DOM TOM pour le passage national du 6^{ème} dan en présence du Président Francis DIDIER et des plus hauts gradés (Maîtres : D. VALERA 9^{ème} dan, S. CHOURAKI 9^{ème} dan, M. MOCHISUKI 10^{ème} dan, C. CLAUSE 8^{ème} dan, etc.). Les résultats après une journée d'examen, se firent à la suite. Sur ces 30 prétendants, 26 furent récompensés et ainsi entrer dans le cercle fermé des hauts gradés du Karaté do, la voie de la main vide. En France, 268 ceintures 6^{ème} dan sur 210 000 licenciés...

Après un pot au siège de la fédération et après la remise des ceintures blanches et rouges, nous étions invités au Méridien pour un dîner en grande pompe. Les trois clubs fêteront cet événement dans la pure tradition : au champagne !

Jean-Claude MALOUBIER

Diplômé d'État : DEJEPS n° 75 10 0094

Brevet d'Etat : BEE1 n° 75 85 613

6^{ème} dan Fédération Française de Karaté Discipline Associées



A.C.S.G.

DANSE DE SALON

M. CHARRÉ - 01 64 32 42 65

RANDONNEES

M. CHARRÉ - 01 64 32 42 65

GYMNASTIQUE ADULTES

M. VITORINO - 06 78 66 75 99

STRETCHING

RENFORCEMENT MUSCULAIRE

M. VITORINO - 06 78 66 75 99



E.S.L.

VTT Loisirs

M. JACQUIN - 01 64 32 47 07

KARATÉ DO

Mme MALOUBIER

01 64 31 33 40 / 06 13 47 77 21

FOOTBALL

Mme LE BEUX - 06 16 99 22 76

COUTURE

Mme DODET - 01 64 32 29 38

BRODERIE « Au point compté »

Mme MARTINEZ - 01 64 32 43 50



Associations Indépendantes

ECHECS

M. BOULHEL - 06 63 67 74 07

JUDO

M. PIERDET - 01 64 70 22 37

TIR A L'ARC

M. THEISS - 06 03 89 69 58

CLUB DE L'AGE D'OR

Mme NOIRAULT - 01 60 96 20 03

Au club - 01 64 31 07 36

ARTS « LEZARTISTES »

Mme FOUICH

01 64 32 72 93 / 06 16 27 27 10

LES AMIS DU PATRIMOINE

M. TYCHENSKY - 06 33 05 49 85

MUSCULATION « CENT FAMILLES »

M. DOISY - 06 11 03 50 69



GYMNASTIQUE ARTISTIQUE FEMININE

« G.C.S.G.L. »

Mme VAN DOORN

01 64 32 66 04 / 06 72 78 14 13

YOGA

Mme SCHMITT-RUBIO - 06 33 33 85 94

TENNIS

M. PAGES - 06 15 36 57 37



LES AMIS DE L'ECOLE

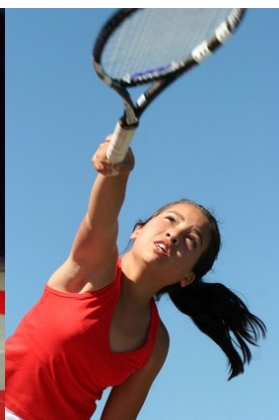
Mme DERVILLEZ - 01 64 32 20 61

COMITE DES FETES

M. DUDILLIEU - 01 64 23 69 81

PECHE A LA MOUCHE

M. CASSAIGNE - 01 64 70 29 32





➤ Suppression des autorisations de sortie de territoire à partir du 1^{er} janvier 2013

À compter du 1^{er} janvier 2013, les autorisations de sortie du territoire (AST) individuelles et collectives pour les mineurs français voyageant à l'étranger sans leurs parents seront supprimées.

Les autorisations de sortie du territoire (AST) individuelles et collectives pour les mineurs français voyageant à l'étranger sans leurs parents sont supprimées à compter du 1^{er} janvier 2013. C'est ce qu'indique une circulaire du 20 novembre 2012.

Un mineur français pourra franchir les frontières, muni de son seul passeport en cours de validité ou de sa carte nationale d'identité (pour les pays tels que ceux de l'Union Européenne par exemple). Quelques pays imposant des modalités spécifiques notamment pour les mineurs, il convient de vérifier préalablement les documents demandés, sur l'espace dédié du ministère des affaires étrangères (rubrique « Conseil aux voyageurs »). Par ailleurs, la procédure d'opposition à la sortie du territoire (OST) à titre conservatoire est également modifiée par cette circulaire. Elle permet au titulaire de l'exercice de l'autorité parentale de faire opposition sans délai à la sortie de France de son enfant dans l'attente d'obtenir une décision judiciaire d'interdiction de sortie du territoire.

Pour en savoir plus, contactez les services de la **Mairie de Saint-Germain-Laval**.



➤ Emploi : Mission locale

La **Mission Locale** accueille, conseille et accompagne les **jeunes de 16 à 26 ans, en recherche d'emploi ou de formation**.

- Permanence à la Mairie de SAINT-GERMAIN-LAVAL, les mercredis de 13h45 à 17h30 tous les 15 jours
- Prochain rendez-vous les :

30 janvier 2013 / 06 - 13 - 20 - 27 février 2013 / 06 - 13 - 20 - 27 mars 2013

Pour prendre rendez-vous, veuillez contacter Melle Jessica IMIRA ou Melle Laure PENANCIER au 01 60 57 21 07.



MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI DES JEUNES
BASSIN ÉCONOMIQUE DE MONTEREAU
3 Rue André THOMAS - 77130 MONTEREAU-FAULT-YONNE
Tél. : 01 60 57 21 07

➤ Journée défense et citoyenneté (ex-JAPD)

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant. Après avoir procédé au recensement, il est obligatoire d'accomplir une Journée défense et citoyenneté (JDC), anciennement, Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD). L'ordre de convocation parvient dans les 45 jours environ de la date de la session retenue. La participation y est obligatoire, sauf cas de force majeure (maladie, problème familial grave...). En cas de difficultés sur la date proposée, il convient, dans un délai de 15 jours, de prendre contact avec le bureau ou centre de service national afin de fixer une nouvelle date.



Vie intercommunale

saint-germain-laval.fr



➡ Déchetterie de Montréau-Fault-Yonne

1 rue des prés Saint-Martin
77130 Montréau-Fault-Yonne
Tél. : 01 60 57 00 52

Horaires d'Hiver (du 1^{er} octobre au 31 mars)

Lundi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
Mardi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
Mercredi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
Jeudi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
Vendredi : de 13h30 à 18h00
Samedi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
Dimanche : de 9h00 à 12h00

Fermetures les : 1^{er} janvier, 1^{er} mai, 1^{er} novembre, 25 décembre, dimanche et lundi de Pâques.

➡ Collecte des déchets ménagers

➡ La collecte des emballages ménagers :

Vendredi (semaine impaire)

➡ La collecte des déchets ménagers :

Lundi - Jeudi



➡ Utiles
Pensez à sortir vos conteneurs la veille et pour faciliter le travail des collecteurs, pensez également à présenter vos conteneurs les poignées tournées vers la route.

➡ Des questions ? Contactez le **N° Vert 0 800 45 63 15** du SIRMOTOM

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



Communiqué

Vous avez travaillé en France et en Allemagne ? Venez faire le point sur votre retraite

La Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) organise du 16 au 18 avril 2012* en partenariat avec la Deutsche Rentenversicherung Bund et les régimes complémentaires Agirc-Arrco, des journées d'information retraite franco-allemandes. Des conseillers français et allemands vous recevront sur rendez-vous pour répondre à vos questions et éventuellement, évaluer le montant de votre retraite. Si vous avez cotisé au Régime social des indépendants (RSI) ou à la Mutualité sociale agricole (MSA) au cours de votre carrière, un dossier pourra vous être remis.

Comment vous inscrire ?

Pour participer vous devez vous inscrire **avant le 17 mars 2013**** :

- **par courrier** : en renvoyant le bulletin d'inscription, disponible dans le réseau d'accueil de l'Assurance retraite et chez les partenaires (Cpam, Caf, Cicas, ambassades, consulats, etc.), à l'adresse suivante : **Cnav - Communication externe Île-de-France 14411 — 75951 Paris cedex 19** ;
- **par internet** : en envoyant vos coordonnées (nom de naissance, nom marital, prénoms, date et lieu de naissance, téléphone joignable dans la journée, numéros de sécurité sociale français et allemand) à l'adresse suivante : **ri-franco-allemandes@cnav.fr**

La Cnav vous contactera pour vous fixer un rendez-vous.

* Les 16 et 17 avril toute la journée et le 18 avril matin. ** Dans la limite des places disponibles.

Rendez-vous - Agenda

saint-germain-laval.fr



➤ **Le Club de l'Âge d'Or** vous attend à l'ancienne école du Petit Buisson :

- Le lundi et jeudi : entre 9h30 et 11h30 pour **l'Initiation à l'informatique**
- Le mercredi : de 14h00 à 18h00 pour les **jeux de société**
- Le dernier mercredi du mois de 14h30 à 16h : **Atelier de compositions florales**
- Le jeudi après-midi : **Randonnée**

Informations - Réservations

Mme Denise NOIRAULT
(tél. : 01 60 96 20 03)

Mme Marguerite MARTIN
(tél. : 01 60 96 63 38)



➤ **Dimanche 27 janvier 2013 de 8h à 17h30 : Vide grenier d'hiver** organisé par le Comité des Fêtes de Saint-Germain-Laval

Salle des fêtes de l'Orée de la Bassée

➤ **Mercredi 30 janvier 2013 à 18h30 : Assemblée Générale 2013 de l'ESL**

Mairie

➤ **Jeudi 31 janvier 2013 à 20h00 : Réunions de Quartier** (pour les quartiers de Saint Pierre et de Courbeton).

Ecole de Courbeton (préau de l'école)

➤ **Dimanche 10 février 2013 : ACSG Randonnées (Châtelet-en-Brie)**

➤ **Vendredi 15 février 2013 à 20h00 : Réunions de Quartier** (pour les quartiers de Nanon, Gardeloup, Les Hauts de Gardeloup, Merlange, Le Petit Buisson, Le Murger des Belles Feuilles, Les Louvières et Le Lotissement de Gardeloup).

Ecole du Petit Buisson

➤ **Samedi 16 février 2013 à 20h30 : Paëlla de la saint-Valentin** organisée par l'ACSG

Salle des fêtes de l'Orée de la Bassée

➤ **Vendredi 22 février 2013 à 20h00 : Réunions de Quartier** (pour les quartiers du Bourg, de Tréchy, du Lotissement « Le Village », de l'Orée de la Bassée et de la Croix Chute-Les Thibaudes).

Mairie – Salle du Conseil



L'A.C.S.G. organise une soirée

« PAËLLA de la Saint Valentin »

L'orchestre de
Jean-Claude
DUFAUT
aimera votre
soirée



Apéritif
Paëlla
Salade
Fromage
Dessert
Café
Vin

Le Samedi 16 février 2013
Salle de l'Orée de la Bassée à Saint-Germain-Laval
à partir de 20h30

Réservations au plus tard le vendredi 1^{er} février 2013, auprès de :

Patrice CHARRE : 06.26.46.39.46 / Nadine CHARRE : 01 64 32 42 65

Guy BAYOL : 01 64 32 74 57 / Bernard MARTIN : 06 72 57 95 68

TARIFS : Adultes : 27 € (boisson comprise) / Enfants – de 12 ans : 15 €

Coordonnées de la Mairie :

Mairie - 1 rue de Verdun - 77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL

Tél. : 01 64 32 10 62 - Fax : 01 64 32 90 69

Email : contact@saint-germain-laval.fr - Site internet : www.saint-germain-laval.fr

Saint-Germain-Laval



Horaires d'ouverture du secrétariat de la Mairie :

Lundi : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h

Mardi / Mercredi / Vendredi : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30

Jeudi : fermé au public toute la journée

Samedi : de 9 h à 11 h (sauf pendant les vacances scolaires)

Permanence du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux :

Samedi : de 9 h à 11 h (sauf pendant les vacances scolaires)

Tous droits réservés - Photos Mairie - © 2013

Directrice de la publication :

Marie-Claude de SAINT LOUP, Maire

Responsable de la rédaction, conception et réalisation :

Olivier MARTIN, Adjoint au Maire chargé de l'Information, de la Communication et des Nouvelles Technologies

Distribution et Impression :

Mairie de Saint-Germain-Laval - N° ISSN 0991-2843